

## La plume verte Gazette de la Base de Loisirs du Val du Riot







Octobre / Novembre/ Décembre 2008

#### Edito (par Monsieur Boury, président du SIAT du Val du Riot)

Depuis quelques mois la famille « cygne » de la Base a suscité la curiosité et l'intérêt d'un large public et a fait le sujet de choix de bon nombre d'amateurs photographes. J'ai hélas la crainte aujourd'hui de voir les cygnons disparaître un à un en peu de temps par la négligence de quelques pêcheurs inconscients qui abandonnent dans l'herbe fils et hameçons; avalés par les palmipèdes, ces corps étrangers entraînent souvent leur mort en quelques jours; à moindre mal, ils constituent aussi des garrots pour leurs pattes et la mutilation s'en suit.

Soyons vigilants et responsables, effaçons nos empreintes négatives d'un environnement qui ne nous appartient pas et que nous devons partager.

## 🖎 Le portrait du mois

## Le dendrocygne à ventre noir Dendrocygna autumnalis



Famille: anatidés
Taille: 48 à 53 cm
Envergure: 94 cm
Poids: 652 à 1020 g
Longévité: 8 ans

<u>Description</u>: espèce plus proche des oies et des cygnes que des canards, le dendrocygne a un long cou, de longues pattes et des ailes larges. Les deux sexes sont semblables.

Le bec et les pattes sont rouge-rose.

La tête et le cou sont gris. Le bas du cou et la poitrine sont brun fauve. La calotte est brun foncé.

Les yeux sont brun foncé, entourés d'un cercle oculaire blanc très net.

Les parties supérieures du corps sont brun fauve à brun cannelle, devenant noires sur le croupion et le dessus de la queue.

Les ailes portent une large bande blanche, très nette en vol. Leur dessous est noirâtre.

En vol, les pattes qui dépassent derrière la queue et les ailes arrondies, lui donnent l'allure d'un oiseau plus gros qu'il ne l'est en réalité.

Les rémiges sont noires. Les sous caudales sont tachetées de blanc et de noir.

Les parties inférieures sont plus claires. L'abdomen et les flancs sont noirs.

Le juvénile est plus pâle avec le bec, les pattes et les doigts gris. Son plumage est plus terne que celui des adultes. Il obtient son plumage d'adulte à 8 mois.

<u>Régime alimentaire</u>: il se nourrit de matière végétale, en « broutant » sur le sol, et aussi en barbotant dans les eaux peu profondes. Il consomme aussi des insectes et des mollusques.

<u>Comportement</u>: le cri du dendrocygne à ventre noir est un glapissement « Pe-chee ». En vol, ils lancent des sifflements haut perchés « pi-yih pyi-pyi-pyi » ou « chee twee WEE wee wee ». Il est très grégaire hors de la période de reproduction.

Reproduction: la femelle dépose habituellement 12 à 16 œufs blanchâtres, à raison d'un par jour. L'incubation, partagée par les deux parents, dure de 26 à 30 jours. Les poussins nidifuges sont jaunes avec des taches noires. Ils abandonnent le nid très vite et peuvent se nourrir seuls mais restent cependant avec les parents encore deux mois, jusqu'à ce qu'ils soient capables de voler. Ils peuvent aussi rester en groupes familiaux pendant six mois.

Origine: Etats-Unis, Amérique centrale et du sud.



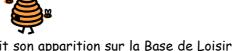
#### De nouveaux pensionnaires aux poulaillers



La quatrième volière va bientôt être mise en fonction, nous pouvons donc accueillir de nouveaux pensionnaires et nous avons choisi d'enrichir les poulaillers de différentes variétés de faisans. Ces oiseaux colorés et sociables raviront petits et grands.

De plus, les trios de poules (1 coq pour 2 poules) vont être reconstitués et chaque poulailler comptera ses membres au complet.

# Une nouvelle activité : l'apiculture



Au printemps prochain, une nouvelle activité fait son apparition sur la Base de Loisirs. Il s'agit de l'apiculture. Pour ceux qui l'ignorent, il s'agit de l'art d'élever et de soigner les abeilles en vue d'obtenir, de leur travail dirigé, les produits de la ruche (miel, pollen, cire...).

Une ruche vitrée permettra d'observer l'organisation des abeilles au sein de la ruche et le rôle que tient chacune d'entre elles. Vous découvrirez également les produits de la ruche et la flore mellifère.

Des visites pédagogiques permettront aux visiteurs de s'initier aux travaux de l'apiculteur et au travail du miel, au fil des saisons. Ils pourront notamment assister à l'extraction du miel et aux différentes étapes qui séparent la récolte du nectar de la commercialisation du miel.

Le rucher sera situé au parc animalier à gauche des poulaillers. Dans un premier temps, il sera composé de cinq ruches. Un chalet, dans lequel se situera la ruche vitrée, permettra l'accueil du public.

Les rendez-vous à ne pas manquer

#### A la salle polyvalente de la Base :

18 octobre : exposition et concert organisés par l'association Majidentaidoy 01 novembre : loto

## Leçon de pêche Petít rappel du règlement

<u>Article 1</u>: la pêche est autorisée à tout détenteur d'une autorisation de pêche journalière et annuelle, acquise au bureau, situé à côté de la buvette. Le prix des cartes est fixé chaque début d'année.

La pêche est gratuite dans le grand étang pour les Beauvoisiens et Caudrésiens titulaires d'une carte fédérale.

- <u>Article 2</u>: toute carpe capturée devra être remise à l'eau, ainsi que les brochets dont la taille est inférieure à 50cm.
- Article 3: la pêche est autorisée à trois lignes maximum dans le grand étang, et à deux lignes dans l'étang moyen. Le nombre de lignes destinées à la capture des carnassiers est limité à deux maximum.
- Article 4: la pêche à la cuillère est autorisée dans le grand étang à la double condition de respecter la période légale de la pêche au carnassier et d'être en possession du timbre piscicole correspondant à ce type de pêche. Cette deuxième condition ne s'applique toutefois pas aux détenteurs du titre de pêche vendu par le SIAT du Val du Riot. La quiétude des autres pêcheurs devra être préservée en priorité.
- <u>Article 5</u>: la pêche au vif avec canne à moulinet ou réserve de fil est autorisée durant la période déterminée chaque début d'année, et dûment affichée.
- <u>Article 6</u>: il est interdit d'abandonner ses cannes en action de pêche.
- \* Article 7: afin de ne pas polluer l'étang, l'amorçage est interdit sauf la dimanche. L'usage de la pomme de terre est strictement interdit.
- \* Article 8: la recherche de vers de vase, de fouillis ou autres esches vivantes est interdite.
- <u>Article 9</u>: les emplacements ne sont pas réservés ; ils appartiennent aux premiers arrivés. Sur le ponton, deux personnes maximum sont autorisées.

## Découvrons la végétation de la Base

#### Fusain d'Europe Bonnet d'évêque, Bonnet carré, Bonnet de prêtre, Bois-carré

#### Euonymus europeaus

Famille : celastracées

Origine: Europe occidentale, Caucase, Sibérie occidentale et ouest de l'Asie Mineure en zone tempérée

Hauteur : 3 à 7,5 m

Port : élancé, irrégulièrement évasé

Feuillage: caduc, vert mat au revers vert-bleuté, sur des tiges vertes, souples, tétragones à 4 ailettes liégeuses. Feuilles simples (6-10 cm), opposées, elliptiques à lancéolées, et pointues à marge finement dentée, virant au rouge écarlate en automne-hiver.



Fleurs: au printemps (avril-mai), en cime, sur les pousses de l'année en parties inférieures, réunies en grappes de 3 à 5 petites fleurs hermaphrodites insignifiantes, parfumées, nectarifères. Fleurs à 4 pétales, pourvues d'un pédoncule, de couleur jaune-verdâtre ou blanc verdâtre.

Fruits: à l'automne, capsules globuleuses pendantes, à 4 lobes arrondis rose indien, à quatre divisions qui s'ouvrent à maturité laissant apparaître 2 à 4 arilles\* toxiques, brillants rouge-orange, consommés par les oiseaux.



arille\*: en botanique, un arille est une enveloppe charnue plus ou moins développée autour d'une graine.

## 🖎 Quelques nouvelles de notre famille cygne

🖒 Nous sommes navrés de vous apprendre que des six petits, il n'en reste aujourd'hui plus que cinq. En effet, l'un d'entre eux est malheureusement décédé, probablement suite à l'absorption d'un hameçon. Il n'est pas rare, en effet, que de tels incidents de pêche surviennent mais jusqu'alors, ils s'avéraient sans conséquence létale. Nous espérons de tout cœur que cela ne se reproduise pas.



Cygnon au 26.09 .08



Cygnon au 25.09.08

🤩 Le reste de notre chère famille se porte bien. Ils sont aujourd'hui âgés de plus de quatre mois.

Beaucoup plus indépendants qu'auparavant, notre couvée grandit tranquillement, profitant de la quiétude des lieux.

Il n'est pas rare de les croiser, en groupe, se promenant en compagnie de la maman, ou même solitaires, au détour d'un chemin, dévorant avec avidité herbe fraîche ou graines déposées à leur attention.

## Le geste vert

#### Je ne gaspille plus de papier

- Évitez d'imprimer les mails ;
- Servez-vous du verso des feuilles déjà utilisées comme brouillon;
- Laissez un mot sur la boîte aux lettres pour ne plus être surchargé de messages publicitaires, de flyers et de catalogues;
- Bannissez les post-it (non recyclables).

A noter : 1 tonne de papier économisé permet d'épargner 3 arbres.

## Capsule

#### **Concours**

La saison 2008 est maintenant terminée. Nos pigeons ont participé à 15 concours et ont remporté 140 prix.

Cette année, le championnat de la Base est remporté par monsieur Jean Collery de Caudry. Son pigeon a réalisé 7 prix. La deuxième place revient à monsieur Jacques Hernoux, notre entraîneur colombophile (6 prix), et la troisième à monsieur William Bélot de Cambrai (5 prix).

La remise des prix du championnat de la Base et la vente annuelle des pigeons se sont déroulés le vendredi 26 septembre à 19h à la salle polyvalente de la Base, en présence de monsieur Boury, président du SIAT du Val du Riot, de monsieur Delacourt, directeur de la Base et de monsieur Balembois, président de l'association colombophile « La Défense ». De nombreux colombophiles ont répondu à notre invitation et tous nos pensionnaires ont été vendus.



Discours et remerciements à l'assemblée de M. Boury et de M. Balembois



Remise du trophée au vainqueur du championnat, M. Collery



Vente des pigeons par M.Balembois et M. Chatelain de « La Défense »

#### 👺 <u>Visites pédagogiques</u>

C'est la rentrée! Nous rappelons aux enseignants que nous accueillons avec plaisir leurs élèves et que nous serions heureux de participer à leurs projets éducatifs.

Nous rappelons aussi aux enfants et à leurs parents qu'ils peuvent profiter du mercredi et du dimanche (selon les horaires de permanences -voir rubrique informations diverses) pour nous rendre visite.

#### Petite leçon de colombophilie

## <u>Les plumes</u>

Elles ont des tailles et des fonctions différentes suivant leur emplacement.

<u>Les tectrices</u>: petites plumes de couverture, qui couvrent le corps à la façon des tuiles d'un toit. Elles assurent l'isolation (froid et pluie).

<u>Les rectrices</u> : ce sont les plumes de la queue. Elles sont au nombre de 12 et jouent le rôle de gouvernail. Elles assurent la stabilité du vol.

<u>Les rémiges</u>: ce sont les grandes plumes de l'aile. On peut distinguer les rémiges primaires (10), plumes de l'aile active qui sont mises à contribution dans chaque battement d'aile et assurent l'avancée dans le vol ramé, très résistantes, elles permettent l'envol et la propulsion, et les rémiges secondaires (10), plumes de l'arrière aile qui assurent le maintien de l'équilibre de l'oiseau, la portance.

Le duvet : plumes minuscules à houppe très légère, elles gardent la chaleur.

<u>Les filoplumes</u>: ce sont des plumes minuscules faites d'un seul brin, très fin. Insérées dans l'épiderme, elles ont un rôle sensoriel tactile.

Les plumes reflètent l'état de santé du pigeon au moment de la croissance.

<u>A noter</u>: au total, le pigeon compte environ 4000 plumes.

### Informations diverses

- Horaires d'ouverture de la Base de Loisirs : de 8h30 à 19h00 (du 01 au 30 octobre), de 8h30 à 17h30 (du 01 novembre au 28 février).
- Permanences du pigeonnier Capsule jusqu'au 31 octobre : les mercredis de 15h30 à 17h30, les premier et troisième dimanches du mois de 15h30 à 18h00 - à partir du 01 novembre : le mercredi de 15h30 à 16h30 et le premier dimanche du mois de 15h30 à 17h00(selon conditions météorologiques).
  - Visites sur rendez-vous en appelant au 03 27 85 27 67 ou au 03 27 85 65 39 ; Les visites sont gratuites.
- Journée de pêche : 7 euros.

Base de Loisirs du SIAT du Val de Riot - Rue Ampère - 59540 CAUDRY 03.27.85.27.67 / 06 22 56 39 95 http://perso.wanadoo.fr/val-du-riot